

Le Ministre

N°128-AE/M

Aniananarivo. le 18 Mars 2011

Son Excellence Monsieur Alain JUPPE  
Ministre des Affaires Etrangères et  
Européennes  
-Paris-FRANCE-

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons été surpris des déclarations du porte-parole de votre Ministère lors de son point de presse du 17 Mars 2011. Effectivement, un des leaders de l'opposition, Monsieur Mamy RAKOTOARIVELO, se trouve en garde-à-vue dans le cadre de l'enquête sur un attentat à la vie du Chef de l'Etat malgache. Toutefois, cette mesure fait suite à une procédure judiciaire normale dans laquelle le Pouvoir transitoire ne s'est Jamais immiscé. Nous réfutons ainsi catégoriquement toute allusion tendant à laisser croire qu'il s'agirait d'une manœuvre politique.

Il importe que vous connaissiez le contexte politico-judiciaire autour des multiples attentats que les autorités malgaches ont subis régulièrement, afin que vous puissiez bien apprécier l'importance, pour les autorités judiciaires, de ne pas négliger les pistes sérieuses menant à ceux qui auraient attenté à la vie du Chef de l'Etat.

Le modèle criminel de l'attentat est devenu une arme politique à Madagascar. Ainsi, en 2009, trois poseurs de bombe artisanale ont trouvé la mort accidentellement dans leurs voitures à Ambohibao, alors qu'ils allaient accomplir un attentat. De même, le 18 Juillet 2009, un autre attentat meurtrier a été perpétré contre la station de télévision VIVA et deux gardiens de la station ont été tués à bout portant par des armes de guerre.

Des membres du Gouvernement ont également été attaqués. Ainsi le 21 Avril 2010, plusieurs grenades ont été lancées et ont explosé au domicile de Madame la Ministre de la Justice, sans qu'il y ait eu heureusement à déplorer de pertes en vie humaines.

J'ai moi-même fait l'objet d'un attentat à la grenade à mon domicile le 23 Octobre 2010, dont les dégâts matériels étaient considérables.

La population en subit, également les frais, puisque très récemment. Il y a eu à Ambatomitsangana une tentative d'incendie d'un bus avec de l'essence, alors que les passagers étaient à bord.

Au regard de cette succession d'événements tragiques, ta justice aurait-elle tort de vouloir établir la vérité, dès lors qu'elle en possède des pistes et des indices sérieux ?

La justice française a toujours été rigoureuse dans le traitement de tout ce qui relève d'attentat, qu'elle ait lieu sur le territoire français ou ailleurs. Nous ne comprenons donc pas cette prise de position directe sans prendre connaissance, auprès des autorités malgaches, des raisons qui justifient cette enquête.

Cette fois-ci, ce fut de la dynamite avec un dispositif électrique, dont le détonateur a été commandé à distance, qui a servi à perpétrer l'attentat contre Son Excellence Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Transition le 03 Mars 2011.

L'enquête a abouti à l'arrestation de deux personnes qui ont avoué avoir été sollicités pour confectionner le dispositif. Au cours de leurs auditions, ces deux personnes ont cité le nom de Mamy RAKOTOARIVELO comme étant le commanditaire de ces actes en

apportant des détails consolidant leurs aveux.

Compte-tenu de la gravité des faits évoqués contre lui, une audition de Mamy RAKOTOARIVELO s'est avérée nécessaire. Comme tout citoyen malgache, Monsieur Mamy RAKOTOARIVELO, peut en faire l'objet d'enquête au même titre que tout autre justiciable dès lors que des preuves corroborent son éventuelle participation à une infraction pénale et tous ses droits ont été et seront respectés tout au long de la procédure, notamment celui de se faire assister par un Avocat de son choix.

Ce n'est pas la première fois que son nom est cité pour des actes d'attentats à la bombe perpétrés à Madagascar. Ce fut déjà le cas en 2010 mais il n'a jamais daigné donner suite aux convocations à lui adressées par la Justice.

Concernant la nomination du Gouvernement d'union nationale, je tenais à porter à votre connaissance l'état des discussions politiques actuelles à Madagascar. En effet, il a été convenu avec l'équipe de médiation de la SADC, et tous les acteurs politiques malgaches ayant paraphé la Feuille de route, que celui-ci doit être présenté dans les meilleurs délais après la nomination du Premier ministre de consensus, vu l'urgence et compte tenu du fait que la crise n'a que trop duré.

Je vous prie de croire. Excellence Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Le Vice Amiral d'Escadre  
HARRISON RAMAROSON Hippolyte